



SOIRÉE D'INFORMATION PUBLIQUE

Lundi 26 septembre 2016

relativement au concept et développement du lot 2 128 472 (projet communément appelé « Terre Rybicki »)

Le déroulement

- 1. Mot de bienvenue du maire
- 2. Rappel du projet Terre Rybicki
- 3. Suivi des préoccupations citoyennes
- 4. Mesures prises par le conseil municipal
- 5. Période de questions et commentaires



1. Mot de bienvenue du maire

(par M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac)



2. Rappel du projet Terre Rybicki

(par M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac)



2. Rappel du projet Terre Rybicki

169 logements = 17 logements / ha



3. Préoccupations citoyennes

(par M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac)



3. Préoccupations citoyennes

- * Densité d'habitation (nombre de logements)
- * La sécurité des piétons
- * L'optimisation des mesures de sécurité routière
- * La quiétude des résidents du quartier contigu au projet de développement Terre Rybicki



(par M. Benoit Proulx, maire de SJDL, M. Alain Simoneau, directeur de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et M. Mario Leblanc, sergent sociocommunautaire de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes)

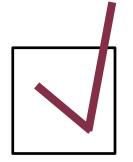


4.1 Adoption d'une résolution par le conseil municipal et d'un règlement par la MRC de Deux-Montagnes prévoyant une densité d'au plus 17 logements par hectare (min. requis par le gouvernement)





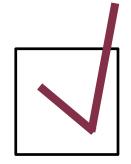
4.2 Identification des impasses de rue et installation de bollards de ralentissement au centre des rues Félix et Maurice-Cloutier à proximité du parc Maurice-Cloutier





4.3 Aménagement d'un accès routier sur la rue de l'Érablière

Entente signée entre Saint-Joseph-du-Lac et le promoteur





4.4 Implantation d'un feu de circulation à l'intersection de la rue de l'Érablière et du chemin d'Oka

Protocole d'entente signé entre Saint-Joseph-du-Lac et Sainte-Marthe-sur-le-Lac



Montage financier relativement au financement du projet d'implantation d'un feu de circulation

Coût du projet	Part de SJDL	Financement	Coût moyen par immeuble par année (20 ans)
900 k\$	450 k\$	150 k\$ (surplus) 300 k\$ (règlement d'emprunt)	120 \$
1 M\$	500 k\$	150 k\$ (surplus) 350 k\$ (règlement d'emprunt)	140 \$

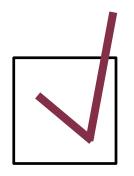
4.5 Accès prohibé aux véhicules lourds sur les rues Lucien-Giguère et Maurice-Cloutier pendant et après les travaux

Entente signée entre Saint-Joseph-du-Lac et le promoteur

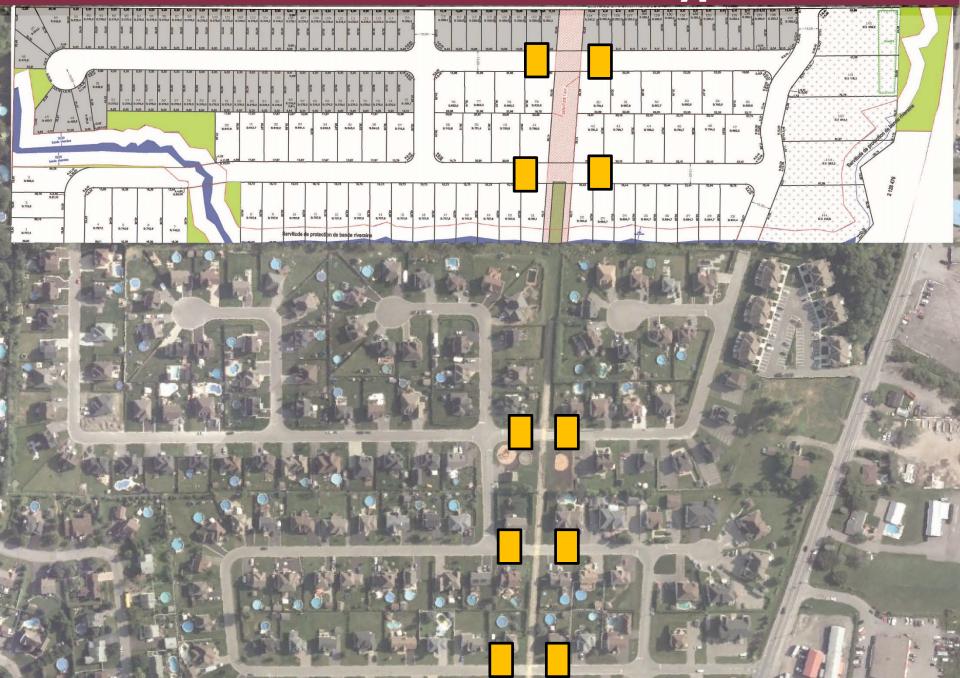


- 4.6 Adoption d'un plan de circulation pour le secteur Maurice-Cloutier et Rybicki afin d'optimiser la sécurité routière et piétonnière
 - 1)Installation de dos d'âne
 - 2)Installation de bollards
 - 3)Installation d'arrêts obligatoires
 - 4) Virages à droite interdits
 - 5)Lignage de rues

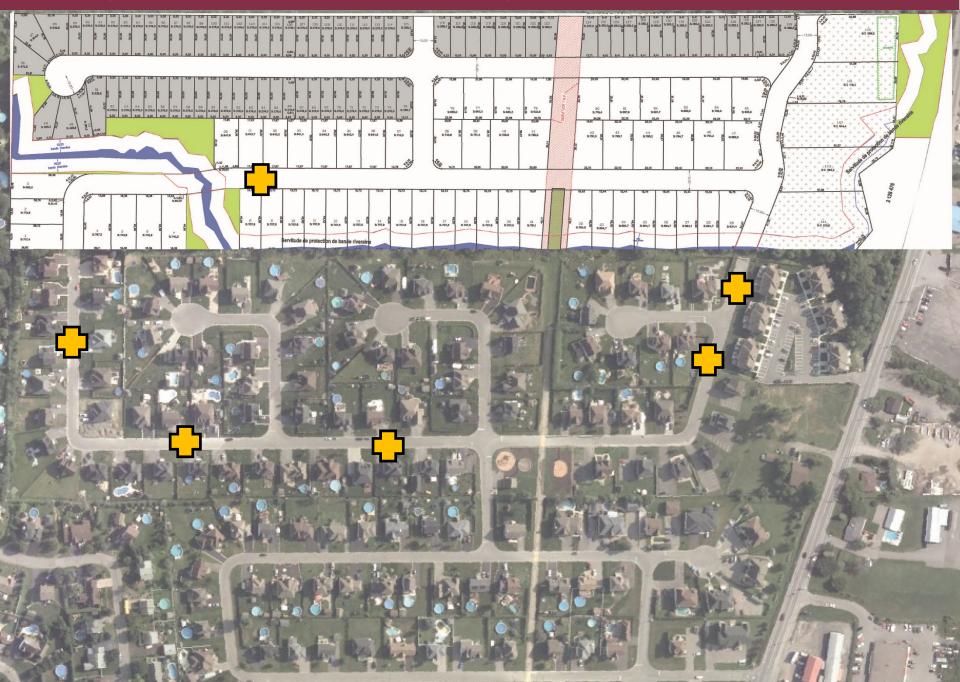




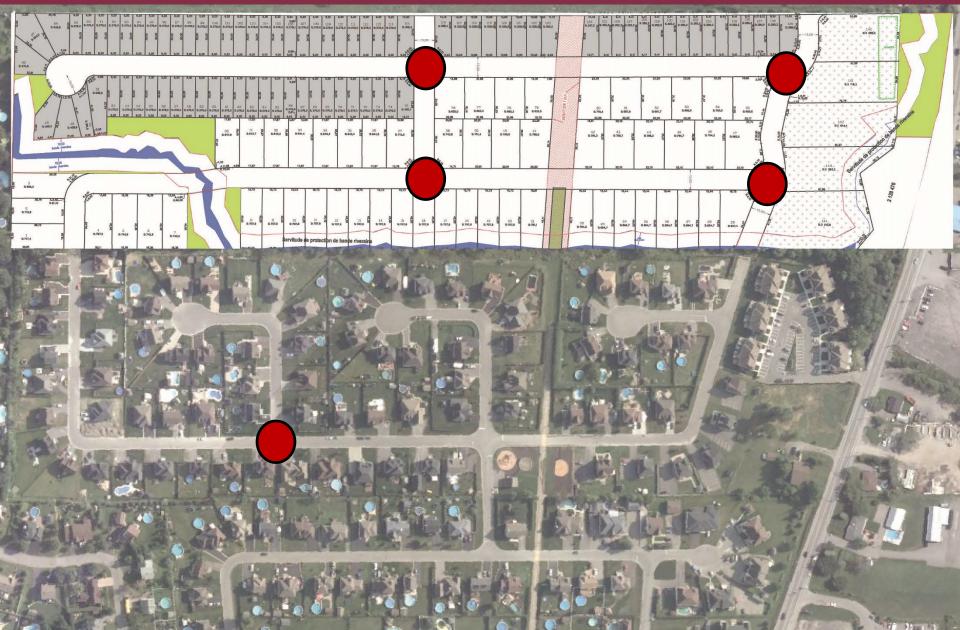
1. Installation de ralentisseurs de type dos d'âne



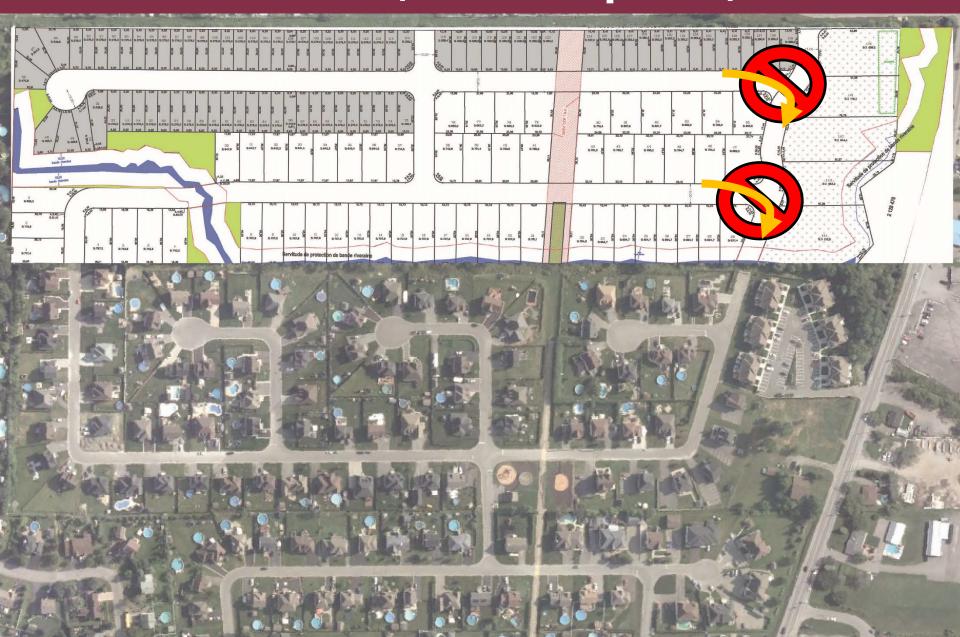
2. Installation de bollards



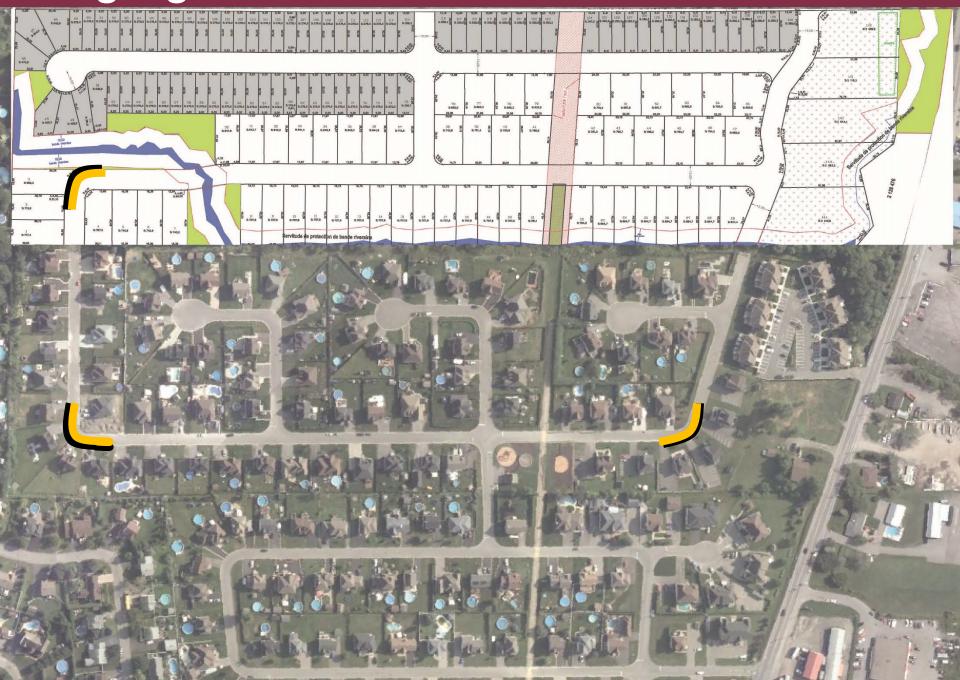
3. Installation d'arrêts obligatoires supplémentaires (tout-arrêt)



4. Virages à droite interdits pendant certaines heures (heures de pointe)



5. Lignage de rue dans les courbes



Merci de votre attention



5. Questions et commentaires

